

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'emploi, bureau de l'organisation et des effectifs.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Plénée-Jugon (Côtes d'Armor) et modification de la brigade territoriale de Jugon-les-Lacs (Côtes d'Armor).

Du 1^{er} décembre 2006

NOR D E F G 0 6 5 2 8 9 5 A

Références :

Décret du 20 mai 1903 (Mention BO/G, p. 1017 ; BOEM 650) modifié.

Décret n° 73-259 du 9 mars 1973 (BOC/SC, p. 523 ; BOC/G, p. 288 ; BOC/M, p. 278 ; BOC/A, p. 150 ; BOEM 120*).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet, texte n° 3 ;BOEM 120-0*).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Référence de publication : BOC N°9 du 4 mai 2007, texte 17.

Art. 1er. La brigade territoriale de Plénée-Jugon (Côtes-d'Armor) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2007. Corrélativement, la circonscription de la brigade territoriale de Jugon-les-Lacs (Côtes-d'Armor) est modifiée à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. Les gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Jugon-les-Lacs exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R.13 à R.15-2 et R.15-24 1° du code de procédure pénale.

Art. 3. Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division,
major général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.

ANNEXE.

Brigades territoriales.	Circonscription actuelle.	Circonscription nouvelle.
Plénée-Jugon	Dolo Plénée-Jugon Plestan Tramain	(dissolution)
Jugon-les-Lacs	Jugon-les-Lacs Mégrit Plédéliac Trédias	Dolo Jugon-les-Lacs Mégrit Plédéliac Plénée-Jugon Plestan Tramain Trédias